

Bordeaux, le 20 décembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Clinique Kapa de Châtelleraut (86)

**L'ARS Nouvelle-Aquitaine prend acte de l'annonce au personnel par la direction de la clinique de Châtelleraut, exploitée par le groupe KAPA, de la déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal de commerce de Poitiers.**

**Cet établissement a fait l'objet d'un accompagnement, notamment financier, par l'ARS depuis des années. Ce soutien a dû être renforcé suite à la décision de non-certification par la Haute Autorité de Santé (HAS) au mois de juillet dernier. À ce jour, l'absence d'engagement du groupe Kapa de soutenir la clinique sur la durée avec la confirmation récente de son désengagement pur et simple, n'a pas permis d'apporter une nouvelle aide en trésorerie.**

**La déclaration de cessation de paiement, si elle devait être entérinée par le Tribunal de commerce, n'implique pas pour autant une cessation immédiate de l'activité de la clinique qui continuerait à être assurée au service de la population.**

**Dans l'hypothèse néanmoins où la situation de la clinique se dégraderait encore plus au point de menacer la continuité de l'activité à moyen terme, l'ARS, la Préfecture de la Vienne, le CHU et les élus du territoire se mobilisent d'ores-et-déjà pleinement et résolument pour garantir le maintien de l'offre de soins sur le bassin de Châtelleraut.**

**Ils s'engagent, avec la direction du CHU de Poitiers, seul autre établissement hospitalier du bassin, à trouver toutes les solutions adaptées pour garantir à la fois une solution à tous les professionnels de la clinique et à la fois une prise en charge de qualité pour toute la patientèle de la clinique, sans rupture dans leurs parcours de soins.**